



Le congrès du SNES, c'est l'affaire de tout-es les syndiqué-es !

Le congrès académique du SNES se déroulera à Saint-Malo les 20 et 21 février. À cette occasion, les syndiqué-es sont invité-es à repenser les positions du SNES.

Une démarche individuelle et collective

Les textes préparatoires élaborés par la direction nationale sont soumis aux syndiqué-es dans un cahier spécial joint à l'US n°775 : chacun-e peut donner son point de vue, à partir de son expérience professionnelle et syndicale. Évidemment cette réflexion individuelle s'inscrit dans une démarche collective qui permet l'élaboration des mandats du SNES, défendus ensuite face à la profession, aux parents et à l'administration.

Comment faire concrètement avant le congrès ?

1- **Lire les textes préparatoires**, même partiellement, en fonction de l'intérêt porté aux différents thèmes. Élaborez ensuite une critique, une proposition d'ajout ou de modification sur un sujet qui vous préoccupe ou qui a fait l'objet de débats dans votre établissement, par exemple la laïcité, la lutte contre l'échec scolaire, la réforme du collège ou celle du lycée.

2- **Là où c'est possible, réunir les collègues du S1** (la section syndicale de l'établissement) un midi ou sur une heure d'information syndicale. C'est l'occasion d'exposer et débattre des propositions des un-es et des autres pour arriver à une écriture collective, qui sera discutée au congrès académique. Celui-ci fera la synthèse des propositions des S1 ou les présentera contradictoirement à la discussion et au vote (en cas de synthèse impossible). Désignez un-e ou des délégué-es au congrès qui auront la charge d'exprimer la

position du S1. Le S1 doit au préalable transmettre leur nom au S3 (la section académique) qui leur enverra une convocation.

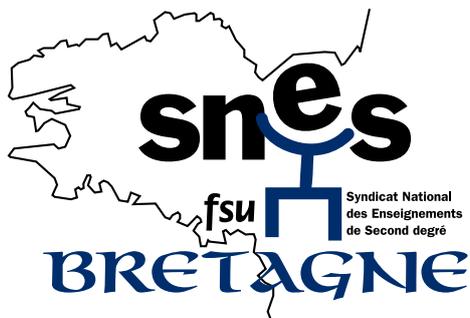
3- **Si vous êtes isolé-e** ou que la vie du S1 ne permet pas de le préparer localement, **vous pouvez bien sûr participer au congrès académique**. Inscrivez-vous pour recevoir une convocation ouvrant droit à une autorisation d'absence !

Le déroulement du congrès académique

Les propositions des S1 ou des adhérent-es sont débattues pendant les deux jours. Les amendements et contributions votés démocratiquement par les congressistes seront ensuite défendus au congrès national à Rennes par la délégation académique, élue à l'issue du congrès de Saint-Malo.

Frédérique Lalys





Congrès académique

Les 20 et 21 février

à Saint-Malo

Programme

Mardi 20 février

9h00-9h45 : accueil

9h45-13h00 : ouverture du congrès -
débat général - présentation des thèmes
par les rapporteurs / assemblée générale
des retraités

14h15-18h00 : travaux des commissions
sur les thèmes

20h30 : réunion des courants de pensée

Mercredi 21 février

9h00-13h00 : vote sur les thèmes 1, 2 et 4

14h30-16h00 : vote sur le thème 3 et les
modifications statutaires.

16h30-17h00 : élection de la délégation
au congrès national à Rennes

Textes préparatoires

(voir US n°775 du 23/12/2017)

THÈME 1

Second degré : de l'ambition pour toutes et
tous

THÈME 2

Établissements et personnels : nos métiers en
question

THÈME 3

Développer les solidarités, promouvoir des
alternatives économiques et sociales

THÈME 4

Pour un syndicalisme renoué, renforcé et mo-
teur du progrès social

**Vous pouvez vous inscrire pour les 2 jours ou
une seule journée.**

**Les membres de la CA académique sont membres
de droit, mais doivent également s'inscrire.**

Inscriptions Inscriptions Inscriptions Inscriptions Inscriptions Inscriptions

Bulletin d'inscription

À retourner au S3 : SNES Bretagne 24, rue Marc Sangnier - 35200 RENNES ou par mail à s3ren@snes.edu

Nom - prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Hébergement :

- mardi soir : oui non

Repas :

- mardi midi : oui non

- mardi soir : oui non

- mercredi midi : oui non